

MASTER 2 GRH

Université de Bourgogne

Synthèse réalisée à partir de la revue LIAISONS SOCIALES

Auteures : Ania AIT OUBELLI & Tsiori ANDRIAMAMPIANDRA

ACTUALITÉS SOCIALES DU 26 AU 30 JANVIER 2026

CONDITIONS DE TRAVAIL (DURÉE, RUPTURE, CDD...)

LS 26/01 Page 1	<p>Accord GSF Neptune – Soutien aux salariés aidants <i>Accord d'entreprise signé le 1er décembre 2025</i> L'entreprise a signé un accord offrant aux salariés aidants en CDI (+1 an d'ancienneté) un jour d'absence rémunéré par an, la possibilité de bénéficier de dons de jours de repos abondés par l'employeur, ainsi que des aménagements comme la réduction du temps de travail ou le télétravail exceptionnel. L'accord facilite également les congés pour enfant malade en cas de handicap ou affection longue durée.</p>
LS 28/01 Page 1 et 2	<p>Forfait-jours : le salarié peut s'opposer à la hausse du plafond de jours travaillés issue d'un APC <i>Cass. soc., 21 janv. 2026, n° 24-10.512 FS-B</i> la Cour de cassation juge pour la première fois qu'un Accord de Performance Collective (APC) ne peut pas imposer unilatéralement l'augmentation du nombre de jours travaillés prévu dans une convention individuelle de forfait-jours. Même si l'APC vise à préserver l'emploi, cette modification touche à un élément contractuel essentiel qui nécessite l'accord exprès du salarié. En cas de refus dans le délai d'un mois, l'employeur ne peut pas appliquer d'office les nouvelles dispositions et doit soit renoncer à la modification, soit engager un licenciement pour motif <i>sui generis</i>.</p>
LS 27/01 Pages 1 et 2	<p>Preuve du harcèlement sexuel : l'enquête interne n'est pas obligatoire <i>Cass. soc., 14 janv. 2026, no 24-19.544 F-B</i> La Cour de cassation rappelle que l'enquête interne n'est pas obligatoire pour prouver un harcèlement. L'employeur peut fournir d'autres preuves (déclarations, témoignages, etc.).</p>

EMPLOI / ÉCONOMIE

LS 26/01 P 5	<p>10 000 emplois d'ici 2030 : France Travail mobilisé pour la défense dans le Var France Travail crée un pôle de recrutement spécialisé pour l'industrie de la défense, dirigé par un général, pour répondre aux besoins de recrutement (10 000 emplois prévus d'ici 2030 dans le Var).</p>
LS 27/01 Pages 2,3,7	<p>Marché du travail : stratégies internes et ajustements d'effectifs -Mobilité interne : La Société Générale mise sur la mobilité pour sécuriser les parcours et éviter les départs contraints. -Suppressions d'emplois : FedEx annonce jusqu'à 500 suppressions de postes en France dans le cadre d'une réorganisation. -Chômag : Taux stable en France à 7,7 % en novembre 2026.</p>
LS 28/01 Pages 2 et 3	<p>Accord pour l'emploi des personnes en situation de handicap au sein du groupe Crédit Agricole, 8 déc. 2025 Le groupe Crédit Agricole signe un 8ème accord sur l'emploi des salariés handicapés. Signé avec la CFDT, CFTC, CFE-CGC et FO, cet accord s'applique du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 à l'ensemble des entités françaises du groupe. L'ambition majeure est d'atteindre un taux d'emploi minimal de 3,5 % dans chaque métier d'ici fin 2028. Le texte prévoit notamment 200 recrutements (dont 70 en CDI) sur la période, ainsi que le maintien du pilotage du budget par l'équipe centrale handicap (ECH) pour sécuriser les ressources dédiées.</p>
LS 30/01 Pages 5 et 6	<p>Rapport emploi : immigration <i>travaux Hillel RAPOPORT et Anthony EDO dans leur ouvrage "L'impact de l'immigration sur le marché du travail "</i> montrent que l'immigration n'a pas d'effet significatif sur les salaires ni sur l'emploi des travailleurs natifs dans leur ensemble. Les effets sont globalement neutres, notamment lorsque les travailleurs immigrés occupent des emplois complémentaires à ceux des natifs. En revanche, l'étude souligne un impact potentiellement négatif pour les travailleurs peu qualifiés, davantage exposés à la concurrence sur certains segments du marché du travail. Ces résultats mettent en évidence l'importance des politiques de formation et de montée en compétences pour limiter les inégalités.</p>

FORMATION

LS 27/01 Pages 9 et 10	<p>Passeport Prévention Nouvelle obligation de déclaration des formations en santé et sécurité au travail à partir du 16/03/2026. Alimentation automatisée par le système d'information du CPF. Formations concernées : SST, habilitations, prévention des risques professionnels. Responsabilité de l'employeur et des organismes de formation dans la déclaration.</p>
LS 29/01 Pages 1 et 2	<p>PLF 2026 : Restrictions majeures sur le CPF et l'apprentissage. Le projet de loi de finances prévoit la suppression de l'aide forfaitaire de 500 € pour le permis de conduire destinée aux apprentis, jugée créatrice d'« effets d'aubaine ». Concernant le CPF, l'utilisation des droits pour le permis B (véhicules légers) sera désormais limitée aux demandeurs d'emploi ou aux projets bénéficiant d'un cofinancement (Opco, État, Régions). Des plafonds d'utilisation des droits CPF seront également instaurés par décret pour les bilans de compétences et les certifications enregistrées au répertoire spécifique.</p>

PROTECTION SOCIALE

LS 26/01 Page 2 et 4	<p>Protection sociale : le CTIP se transforme en FIPS après l'ANI de février 2025</p> <p>Le CTIP devient la « Fédération des institutions paritaires de protection sociale » (FIPS), suite à l'ANI de février 2025, pour renforcer son rôle politique et son poids dans le débat public.</p> <ul style="list-style-type: none"> -La FIPS dénonce le gel des cotisations en santé et conteste la constitutionnalité de l'interdiction d'augmenter les cotisations des contrats complémentaires santé en 2026. -Revalorisation de l'aide financière à l'insertion sociale et professionnelle à Mayotte au 1er décembre 2025.
---	---

RELATIONS SOCIALES (DROIT SYNDICAL ; IRP ; CONVENTIONS ET ACCORDS)

LS 28/01 Pages 3 et 4	<p>La cote de popularité des représentants du personnel et des syndicats progresse</p> <p><i>Dares Focus n°1, « Comment sont perçus les représentants du personnel et les syndicats dans le secteur privé ? », 6 janv. 2026</i> montre que l'image des représentants du personnel et des syndicats auprès des salariés du privé s'est améliorée entre 2017 et 2023, dans le contexte des transformations du dialogue social liées à la création du CSE par les ordonnances Macron. Cette perception reste cependant inégale : plus favorable dans les grandes entreprises, où la présence syndicale est visible, et plus limitée dans les petites, où le rôle des représentants est moins connu.</p>
LS 26/01 Page 5	<p>Projet de loi de simplification : FO dénonce l'affaiblissement des CESER</p> <p>FO dénonce la remise en cause des Conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux, rendus facultatifs par le projet de loi de simplification, ce qui selon le syndicat affaiblirait la démocratie sociale et accentuerait les fractures territoriales.</p>

SANTÉ AU TRAVAIL

LS 26/01 P3 et 4	<p>La santé mentale des salariés retrouve des couleurs, une première depuis 2020</p> <p>Baromètre Qualisocial – Amélioration de la santé mentale des salariés (première baisse significative depuis 2020 : 22% en mauvaise santé mentale, -3 points). L'effet « grande cause nationale » a libéré la parole, mais les actions de prévention en entreprise restent inégalées. L'étude souligne le lien entre santé mentale et performance durable.</p>
LS 27/01 Page 04	<p>Discrimination et santé mentale</p> <p><i>Apec, « Lutte contre les discriminations liées à l'origine », 12 décembre 2025</i></p> <p>Étude de l'Apec : les discriminations liées à l'origine ont un impact important sur la santé physique et mentale. Recommandations : diversifier les recrutements, développer le mentorat, mesurer les discriminations via des enquêtes internes anonymes.</p>
LS 28/01 Page 6	<p>Présentéisme : un phénomène toujours massif</p> <p><i>sondage réalisé par Oberta</i></p> <p>révèle que 43 % des salariés déclarent se rendre au travail même lorsqu'ils sont malades, principalement par obligation professionnelle. Ce phénomène pose des enjeux importants en matière de prévention des risques sanitaires, de qualité de vie au travail et de responsabilité de l'employeur, notamment dans les environnements collectifs.</p>

RÉFORMES EN COURS

LS 26/01 Pages 4	<p>PLF 2026 : le gouvernement fait passer les recettes au 49.3 et remet ça sur les dépenses</p> <p>Adoption de la partie « recettes » du PLF 2026 via l'article 49.3 après le rejet des motions de censure. Le gouvernement engage à nouveau le 49.3 sur la partie « dépenses », qui inclut notamment l'augmentation de la prime d'activité (environ +50€ pour 3 millions de salariés modestes).</p>
LS 29/01 Pages 2 et 3	<p>Courrier du Premier ministre adressé aux partenaires sociaux le 27 janv. 2026</p> <p><i>Courrier du Premier ministre adressé aux partenaires sociaux le 27 janvier 2026</i></p> <p>Dans un geste d'apaisement politique majeur, le Premier ministre Sébastien Lecornu a officiellement confirmé le retrait de la lettre de cadrage sur l'assurance chômage. Ce document, envoyé initialement à l'été 2025 sous l'autorité de François Bayrou, imposait des économies drastiques (jusqu'à 4 milliards d'euros) et bloquait tout dialogue constructif avec les syndicats. Ce geste vise à lever un blocage historique, mais le gouvernement pourrait légiférer par décret si aucun accord n'est trouvé d'ici fin février</p>
LS 30/01 Pages 1 et 2	<p>Négociation sur les contrats courts : un cadre fixé mais des tensions fortes.</p> <p>La première séance du 28 janvier a établi un calendrier courant jusqu'au 25 mars 2026. Deux axes prioritaires ont été définis : les causes du recours aux contrats courts (incluant les CDD d'usage) et la sécurisation des parcours professionnels. Les syndicats (CFDT, CFTC, FO) réclament une généralisation de la prime de précarité pour réduire l'attractivité de ces contrats, ce à quoi le Medef oppose une fin de recevoir, refusant tout alourdissement du coût du travail. La question de la réintroduction des CDD multirempacements est également à l'étude.</p>
LS 28/01 P. 5	<p>Le Conseil constitutionnel est saisi de la proposition de loi relative à la confidentialité des consultations des juristes d'entreprise.</p> <p>Plus de 60 députés ont saisi le Conseil constitutionnel afin qu'il se prononce sur la proposition de loi relative à la confidentialité des consultations des juristes d'entreprise, estimant que le texte porte une atteinte disproportionnée aux principes fondamentaux du droit du travail en entravant l'action de l'inspection du travail.</p>